

# CONSEIL D'ADMINISTRATION N°11

du mardi 17 octobre 2017

Toulouse

Gropament d'Interès Public entre :



# Conseil d'administration N°11

du Mardi 17 Octobre 2017

## Ordre du Jour :

1. Présentation des nouveaux agents du Groupement et évocation de la question des locaux opérationnels ;
2. **[Délibération n°CA171017.01]**  
Adoption du PV du Conseil d'administration n°10 du 16 juin 2017 ;
3. **[Délibération n°CA171017.02]**  
Adoption de la proposition de décision budgétaire modificative n°2 du Groupement.

# Conseil d'administration N°11

Du Mardi 17 Octobre 2017

[Délibération CA 171017.01]

OBJET : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2017.

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil d'administration du 16 Juin 2017 du Groupement, un procès-verbal de séance a été établi et qu'il convient de soumettre à votre appréciation.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de séance du Conseil d'administration du 16 Juin 2017, ci-annexé, est approuvé.



**Charline CLAVEAU- ABBADIE**  
La Présidente du Conseil d'Administration

# Annexe

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 10

du mardi 16 Juin 2017

Lieu : Hôtel de Région Midi-Pyrénées, 4 rue des Bûchers, salle occitane

### Membres du Conseil d'administration présents :

Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, Présidente du Groupement,

M. Patric ROUX, Conseiller Régional d'Occitanie, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Groupement,

Mme Dominique SALOMON, Vice-Présidente de la Région Occitanie, Membre,

Mme Mumine OZSOY, Conseillère Régionale de Nouvelle-Aquitaine, Membre,

Par ailleurs, M. Estève CROS, Directeur, avec voix consultative.

### Autres personnalités présentes :

M. Didier AGAR, Inspecteur Pédagogique Régional de l'Académie de Toulouse,

M. Pierre-Jean DUPUY, Adjoint au DRAC d'Occitanie,

M. Jérémie OBISPO, Chef de mission langues et cultures régionales, Région Nouvelle-Aquitaine,

M. Philippe VIALARD, Chargé de mission langues régionales de la Région Occitanie.

---

Mme CLAVEAU-ABBADIE, Présidente du Conseil d'administration, ouvre la séance et constate que le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut délibérer valablement, conformément à l'article 12.3 de la convention constitutive du Groupement.

La Présidente fait le point sur les travaux faits depuis le dernier Conseil d'administration, notamment pour ce qui relève des conventions académiques actuellement en cours d'élaboration, le recrutement de la nouvelle équipe de l'Office et la journée dédiées aux radios dont on livrera les conclusions lors de l'Assemblée générale.

La Présidente procède ensuite à l'examen des délibérations.

1. **[Délibération n°CA170616.01]** Adoption du PV du Conseil d'administration n°9 du 31 mars 2017 ;

La Présidente indique que la remise du Prix Joan Moreu, attribué à la Calandreta de Tarbes-Laloubère, pour la réalisation d'un CD de chants polyphoniques, se fera le 30 juin à Ibos (Hautes-Pyrénées). Des invitations et un communiqué de presse sont à prévoir.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (4 votes).

## RESSOURCES HUMAINES

2. **[Délibération n°CA170616.02]** Affectation d'un agent de catégorie C (assistant/e) et d'un agent de catégorie A (chargé/e de mission langue occitane).

Est faite présentation des deux candidates retenues et des modalités de recrutement.

La délibération, ensuite soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (4 votes).

[Délibération CA 171017.01]

**OBJET : ADOPTION DE LA PROPOSITION DE DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2 DU GROUPEMENT.**

**Mesdames, Messieurs,**

En vertu de l'article 12.2 de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public, le Conseil d'administration délibère notamment sur ce qui a trait aux propositions modificatives du budget.

Il s'agit d'adopter une proposition de décision budgétaire modificative correspondant :

- aux derniers arbitrages de la Région Occitanie relativement au programme d'activité de l'Office public de la langue occitane (aide aux structures) et qui porte sur un montant de 68 000 € ;
- à l'immobilisation de matériel informatique, conformément à la délibération n°AG161209.07 : « modalités d'amortissement des immobilisations du Groupement », et qui porte sur un montant de 4 000 € ;

**En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :**

**ARTICLE UNIQUE :** La proposition de décision budgétaire modificative n°2 relative à l'exercice 2017, figurant en annexe, est approuvée.



**Charline CLAVEAU- ABBADIE**

Présidente du Conseil d'Administration

		Décision budgétaire modificative n°2 - 17/10/2017					
OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE OCCITANE		selon nomenclature commune M9					
CHARGES		BP 2017	DBM1	DBM2	Nouveau budget		
<b>60-ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS</b>		<b>3 100,00 €</b>			<b>3 100,00 €</b>		
606	ACHATS NON STOCKÉS DE MATIÈRES ET FOURNITURES						
607	ACHATS DE MARCHANDISES						
<b>61-ACHATS DE SOUS-TRAITANCE ET SERVICES EXTÉRIEURS</b>		<b>77 400,00 €</b>			<b>77 400,00 €</b>		
611	SOUS TRAITANCE GÉNÉRALE						
612	REDEVANCES DE CRÉDIT-BAIL						
615	ENTRETIEN ET RÉPARATION						
616	PRIMES D'ASSURANCES						
617	ETUDES ET RECHERCHES						
618	FRAIS DE COLLOQUES, SEMINAIRES, CONFÉRENCES						
<b>62-AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS (en relation avec l'activité)</b>		<b>47 500,00 €</b>			<b>47 500,00 €</b>		
621	PERSONNEL EXTÉRIEUR À L'ÉTABLISSEMENT						
622	RÉMUNÉRATIONS D'INTERMÉDIAIRES ET HONORAIRES						
623	PUBLICITÉ, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES						
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL						
625	DÉPLACEMENTS, MISSIONS ET RÉCEPTIONS						
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS						
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS						
<b>63-64-IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS / CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>105 000,00 €</b>	<b>18 000,00 €</b>	<b>-4 000,00 €</b>	<b>119 000,00 €</b>		
<b>65-AUTRES CHARGES DE GESTION</b>		<b>1 798 998,00 €</b>	<b>678 000,00 €</b>	<b>-68 000,00 €</b>	<b>2 408 998,00 €</b>		
657	CHARGES SPÉCIFIQUES	1 798 998,00 €	678 000,00 €				
<b>66-CHARGES FINANCIÈRES</b>		<b>0,00 €</b>			<b>0,00 €</b>		
	AUTRES CHARGES FINANCIÈRES	0,00 €					
<b>68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>		<b>0,00 €</b>			<b>0,00 €</b>		
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS STRUCTURE	0,00 €					
<b>DEPENSES TOTALES</b>		<b>2 031 998,00 €</b>			<b>2 655 998,00 €</b>		
<b>RECETTES</b>							
<b>74-MEMBRES ET PARTENAIRES DE L'OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE OCCITANE</b>							
MEMBRES DE L'OFFICE PUBLIC :							
741	ÉTAT :						
	Ministère de l'Éducation Nationale (mise à disposition à partir de septembre d'un cadre de catégorie A)						
	Ministère de la Culture et de la Communication						
	(contribution financière au fonctionnement)	15 000,00 €			15 000,00 €		
744	RÉGION Nouvelle-Aquitaine (contribution au programme d'activité)	728 000,00 €	28 000,00 €		756 000,00 €		
	(contribution financière au fonctionnement)	143 000,00 €			143 000,00 €		
	RÉGION Occitanie (contribution au programme d'activité)	1 065 998,00 €	650 000,00 €	<b>-68 000,00 €</b>	1 647 998,00 €		
	(contribution financière au fonctionnement)	80 000,00 €	18 000,00 €		98 000,00 €		
<b>RECETTES TOTALES</b>		<b>2 031 998,00 €</b>			<b>2 659 998,00 €</b>		
<b>Mises à disposition (hors comptabilité) :</b>							
	RÉGION Occitanie (contribution au fonctionnement)						
	un agent de catégorie A	45 000 €					
	locaux et fluides	5 000 €					
	ÉTAT Ministère de l'éducation nationale						
	(contribution au fonctionnement)						
	un agent de catégorie A	41 667 €					
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>							
Provisions			Reprise sur provisions				
Investissement matériel	4 000,00 €		Amortissement des biens				
<b>TOTAL</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>				